

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
22 février 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 112

présenté par  
M. Cinieri

-----

**ARTICLE 48**

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« sols »,

le mot :

« espaces ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans la définition, le sol est approché sous un angle environnemental difficilement transposable dans un document d'urbanisme. Il est proposé de lui substituer la notion d'espace utilisée dans le code de l'urbanisme et adaptée à l'intégration de l'objectif de lutte contre l'artificialisation dans les documents